



Avril
2022—n°228

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

BUDGET 2021 – 2022

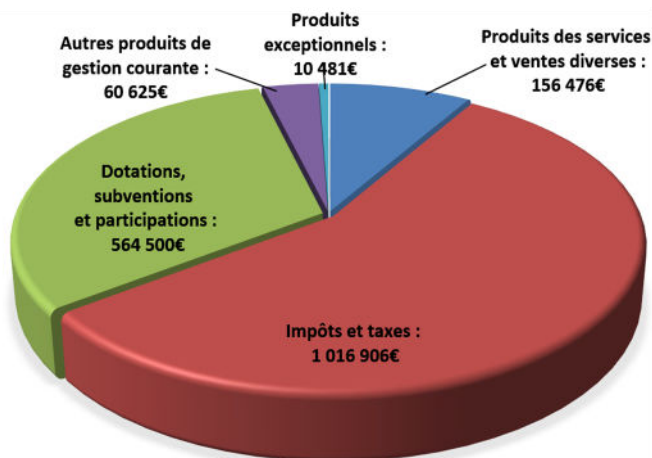
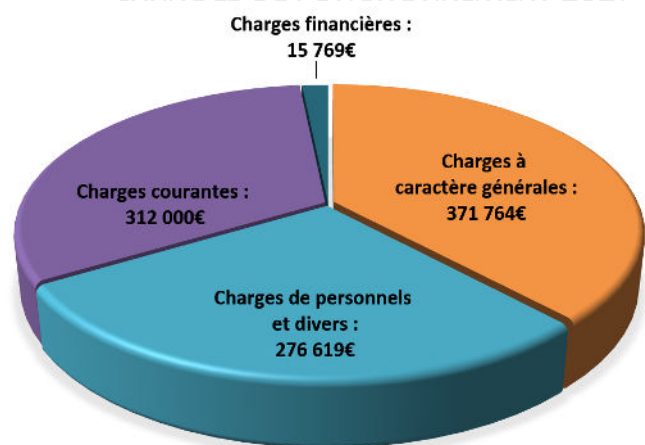
Le budget 2022 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2022, en voici les grandes lignes.

1 - RETOUR SUR L'ANNEE 2021

Budget de fonctionnement

Nous avons maintenu nos objectifs de maîtriser les dépenses pour cette nouvelle année de covid 19. Celles-ci ont été stabilisées avec des manifestations annulées mais compensées par les mesures d'hygiène qui ont entraîné des dépenses imprévues. Nous n'avons pas fait appel à l'emprunt sur le budget principal en 2021. Toutefois, 2021 est l'année des records de dépôts de permis de construire de maisons d'habitation soit 42 ce qui entraînera une amélioration des recettes pour ces prochaines années.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Quelques chiffres :

- les recettes de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) s'élèvent à 1 808 988€
- les charges de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles) s'élèvent à 976 152€
- la capacité d'autofinancement brute (sans opération d'ordre) est de 832 836€

A ces chiffres il faut rajouter :

- les recettes exceptionnelles de : 10 481€
- les charges exceptionnelles de : 68 796€

2 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Nous pensons retrouver les chiffres d'avant Covid, notamment au niveau du restaurant scolaire.

Le souci majeur sera de pouvoir stabiliser nos dépenses d'énergie et notamment d'électricité. Nous subissons près de 40% d'augmentation tarifaire pour 2022.

Ne soyez pas surpris de constater que l'éclairage public soit réglé sur des plages aménagées pour réduire la consommation.

Le montant des recettes de fonctionnement est prévu à 1 789 326€

Le montant des charges de fonctionnement est prévu à 1 248 000€

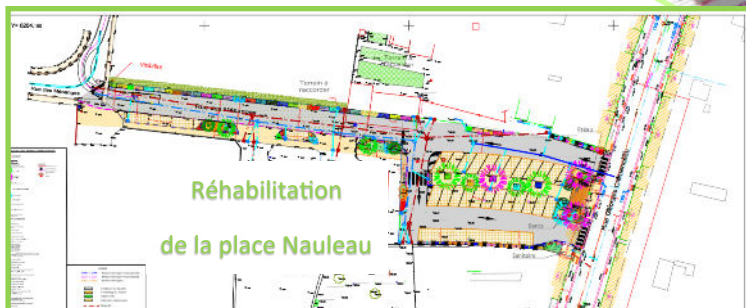
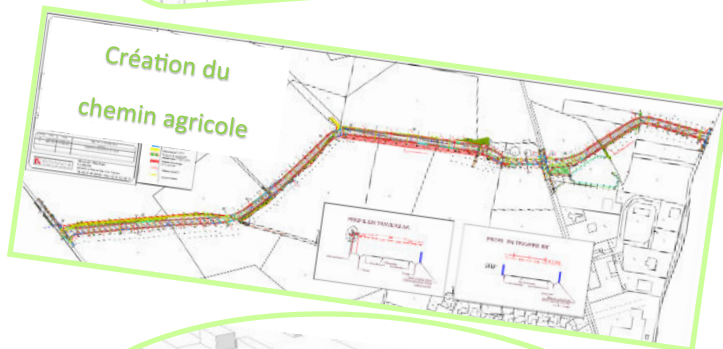
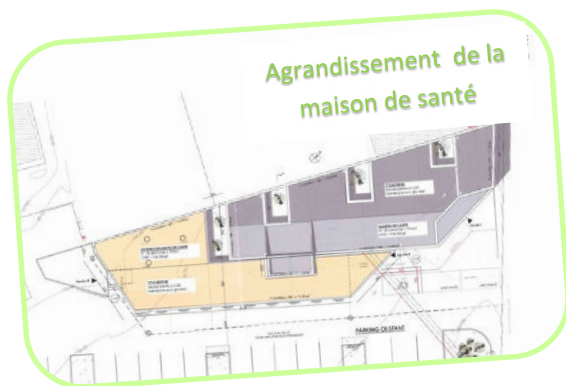
3 - BUDGET D'INVESTISSEMENT

2021 – l'année a été perturbée par la pandémie, nos investissements ont été faibles, nous avons surtout travaillé sur l'étude des projets à réaliser pour les prochaines années.

2022 – De nombreux projets ont été lancés depuis quelques mois, dont le plus important du mandat, celui de la médiathèque. L'objectif sera de maîtriser les coûts liés à la pénurie et l'augmentation du coût des matériaux.

Les projets 2022 sont les suivants :

- Mise aux normes PMR de la station-service avec adjonction d'une cuve
- Le chemin agricole reliant la route de la Boissière à celle de la Bruffière
- Agrandissement de la périscolaire lié à la hausse de la démographie
- Agrandissement de la maison de santé pour satisfaire les nouvelles demandes
- Réhabilitation de la place Nauleau (finaliser cette place pour le stationnement)
- Restructuration de la rue d'Auvergne avec intégration de la pharmacie et 8 logements.
- Le lotissement de la Pommeraie
- Le déplacement du Centre de Secours (intégration dans le lotissement)
- Achat du robot de tonte pour les deux terrains de foot
- La station de déferrisation sur le puits arrosant le terrain de foot et peut être l'ensemble sportif
- Acquisition de réserves foncières (terrains et bâtiments)



Evolution des taux d'imposition

années	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière propriétés bâties			taxe foncière PNB
	(4)	Commune (3)	Département (2)	Total (1)	(5)
2016	16,40%	16,20%	16,20%	32,40%	39,52%
2017	16,65%	16,44%	16,52%	32,96%	40,11%
2018	16,65%	16,60%	16,52%	33,12%	40,11%
2019	16,65%	16,85%	16,52%	33,37%	40,11%
2020	16,65%	17,05%	16,52%	33,57%	40,11%
2021	16,65%	33,57 %	0%	33,57 %	40,11%
2022	16,65%	34,07%	0%	34,07 %	40,71%

(1) Ce que paie un habitant des Landes-Genusson

(2) Ce que reçoit le Département

(3) Ce que reçoit la Commune

(4) Ce que paient les habitants hors dégrèvement

(5) Taxe sur les propriétés non bâties (terrains agricoles)

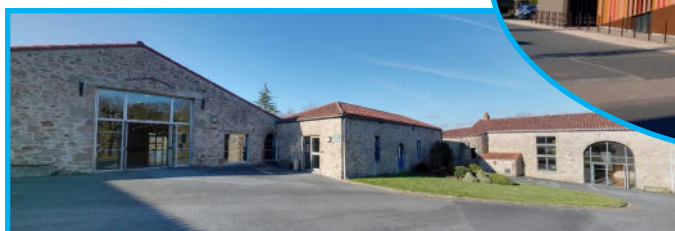
A noter que les valeurs locatives servant de base à l'imposition ont été augmentées par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes doivent s'autofinancer, trois d'entre eux sont aujourd'hui clôturés.

Voici les différents budgets :

- Maison de l'étang « Cité des Oiseaux » (clôturé le 31.12.2021)
- Local 7 rue de Gaulle (clôturé le 31.12.2021)
- Lotissement des Oiseaux n°1 (clôturé le 31.12.2021)
- Lotissements des Oiseaux n°2 et 3
- Lotissement de « la Pommeraie et autres »
- Locatifs commerciaux rue de la fontaine
- Maison de santé
- Supérette Coccinelle
- Cimetière
- Godelière



Suivi dette / CAF brute

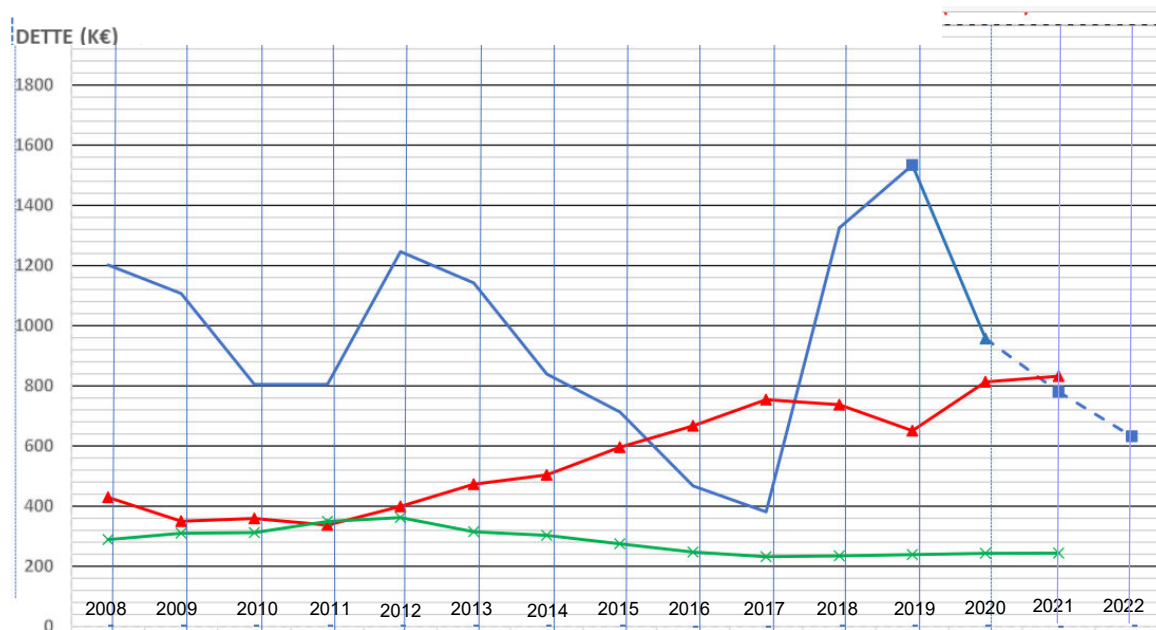
31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22
2,8	3,15	2,48	2,38	3,12	2,41	1,66	1,2	0,7	0,5	1,8	2,2	1,17	0,93	1,2
1202	1107	805	805	1246	1142	839	713	467	381	1325	1534	957	780	632
429	350	359	337	399	473	504	596	667	754	737	651	813	832	
289	310	312	349	362	315	303	275	247	232	235	239	243	244	

— Nombre d'année de remboursement

■ Dette en capital au 31/12

▲ CAF brute (bénéfice)

✕ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)



agenda ▶

➔ **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**
MAIRIE ET FOYER RURAL LE 10 ET 24 AVRIL

➔ **AG ECOLE DE SPORT**
SALLE INDIGO LE 26 AVRIL À 20H

➔ **VIDE GRENIER MUSICAL**
LA GODELINIERE LE 24 AVRIL DE 9H À 18H

➔ **DON DU SANG**
LA GODELINIERE LE 28 AVRIL DE 15H30 A 19H30



Rénovation et mise aux normes de la station service "Coccinelle"

Les travaux sont en cours, ils ont commencé mardi 15 mars. La station sera fermée pour quatre semaines.

Le nouvel aménagement consiste à l'installation d'une nouvelle cuve de 30 m³ de deux compartiments, la réfection des tuyauteries de dépotage et d'aspiration des cuves.

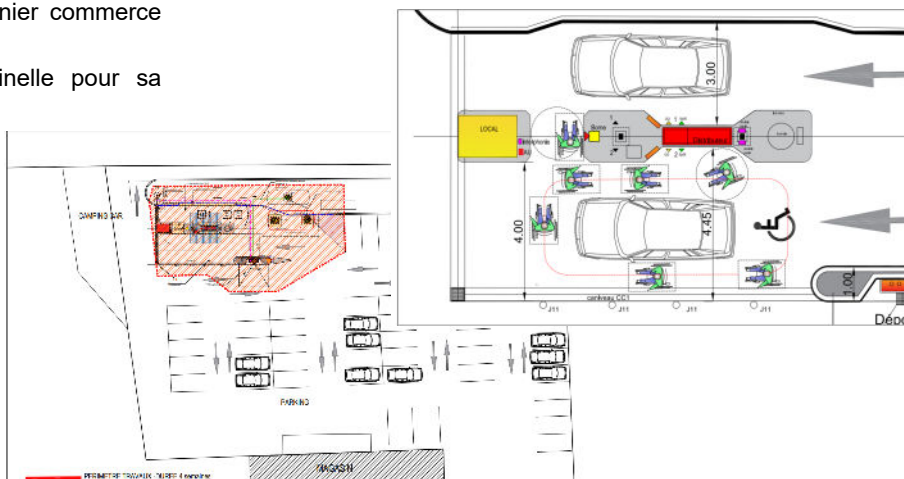
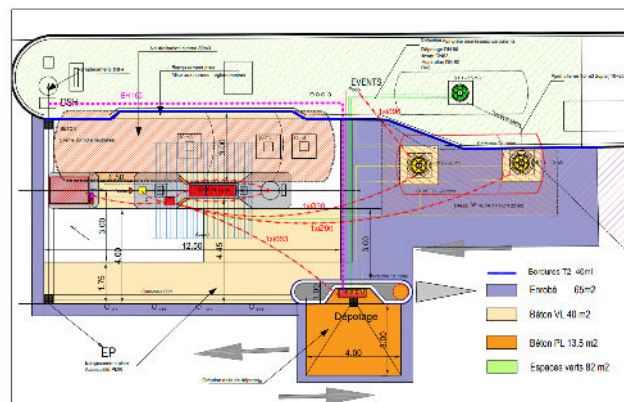
L'élargissement des pistes de distribution, la validation des organes de contrôle.

La mise en place pour l'accessibilité PMR avec peinture au sol pour accès à la borne de paiement.

Le montant des travaux s'élève à 102 300 € HT, une subvention de la région (sauvegarde du dernier commerce de proximité) est attribuée à hauteur de 24 %.

La commune remercie le gérant de coccinelle pour sa participation exceptionnelle de 10 000€.

La municipalité, toujours dans un souci d'apporter un maximum de services aux Landais, a souhaité investir pour pérenniser cet équipement.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi 11 au samedi 16 avril inclus.

Les colis et recommandés en instance seront à retirer à la Poste de la Gaubretière.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE



LA POSTE

REPORTER OUEST FRANCE

Vous avez envie de faire paraître un article dans la presse, une manifestation à annoncer, une actualité à faire partager, n'hésitez pas à contacter M. Didier CHAILLOU.

Coordonnées :

Tel: 06.76.84.68.32

Mail : didier.chaillou22@gmail.com



Naissances (04 et 05)

26 janvier : HABIBI MUNTEANU Zayn – La Lévièrièr

16 février : CHERY Charly – 10 rue Beauséjour



Décès (04, 05, 06, 07)

07 février : YOU Bernadette

– EHPAD « Les Bruyères » (92 ans)

22 février : BRIN Georges

– EHPAD « Les Bruyères » (93 ans)

24 février : LAMY Léa

– EHPAD « Les Bruyères » (94 ans)

06 mars : FONTAINE Jean (Bernard)

– 7, Le Crolais (55 ans)

	Horaires de la Mairie
	<p>Ouverture de la Mairie lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45</p>

bibliothèque mercredi 15h30 à 17h30 samedi 10h à 12h	agence postale lundi au samedi de 10h à 12h	pluviométrie Février 38 mm cumul année 2022 90 mm



L'Espace Naturel Sensible de la Cité des Oiseaux

Cet hiver, comme avant chaque saison touristique, le Département a conduit différents travaux d'aménagement et de gestion sur l'Espace Naturel Sensible de la Cité des Oiseaux. Des travaux d'abattage ciblés ont eu lieu pour sécuriser les espaces ouverts au public et pour favoriser les essences locales. Ces abattages ont concerné des espèces introduites de chênes d'Amérique ainsi que plusieurs sujets dangereux à proximité des sentiers et des ouvrages hydrauliques.

Dans les espaces boisés, le Département va privilégier la régénération, avec un accompagnement du processus naturel de recolonisation par des essences sauvages typiques du bocage vendéen (semis de chênes, de merisiers, d'alisiers).

De plus, les équipements de clôtures et les mobiliers ont été intégralement renouvelés et les poubelles retirées. En effet, depuis plusieurs années maintenant, les ENS ne sont plus équipés de poubelles dans un objectif de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ménagers.

La Cité des Oiseaux accueille le public pour sa réouverture à partir du samedi 9 avril 2022.

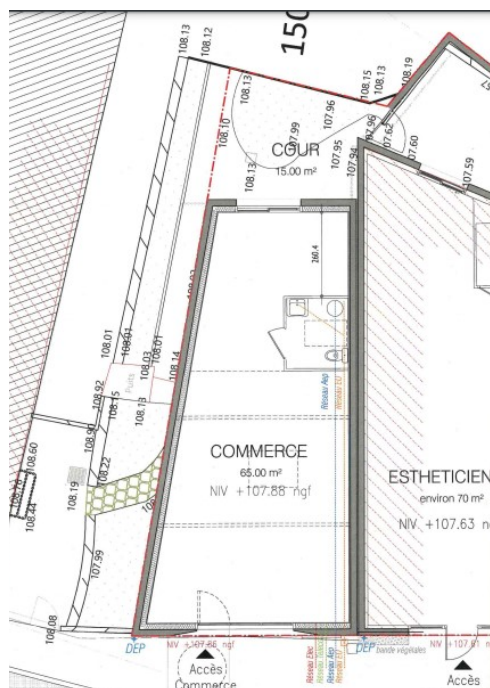
Informations : 02 51 67 60 60 / citeoiseaux@vendee.fr / www.sitesnaturels.vendee.fr



A LOUER LOCAL COMMERCIAL

Un local commercial "centre-bourg" de 64m² + cour de 15m² à l'arrière se libère fin du mois d'avril.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact en Mairie Tel 02.51.91.62.77.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022



Il est rappelé pour votre passage au bureau de vote les 10 et 24 avril prochain pour l'élection présidentielle de vous **munir de votre carte d'électeur et de votre pièce d'identité.**

Sur votre nouvelle carte, un QR Code est apparu, celui-ci vous permet d'accéder plus facilement aux services de l'État concernant les élections à venir : présidentielle les **10 et 24 avril**, mais aussi législatives les **12 et 19 juin 2022**. Une fois scanné, vous serez automatiquement redirigé vers le site unique elections.interieur.gouv.fr. Cette plate-forme permet d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections, vous pourrez donc en quelques clics : vérifier votre situation électorale ; trouver votre bureau de vote ; ou encore effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du ou des scrutins.

Ce site permet de centraliser toutes les informations utiles à connaître et à avoir avant les élections. De plus, chaque électeur aura accès à sa « *situation électorale* », dans l'onglet « *mes démarches électorales* ». Ainsi, vous pourrez par exemple retrouver votre numéro d'électeur, obligatoire en cas de procuration.





NOUVEL ARTISAN LOCAL

Créée en 2021 et implantée aux Landes-Génusson, APS 85 est une micro entreprise spécialisée dans le secteur du bâtiment.

Son représentant Aurélien POULIO se fera un plaisir de vous proposer des solutions pour vos projets de travaux neufs ou rénovation.

Qualifié en tant que plaquiste, plafiste et menuisier, APS 85 vous apporte son savoir faire dans la réalisation de cloisons, de plafonds simples ou suspendus, de parquets, d'agencements de placards...

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à contacter le 06 98 83 32 39 ou adresser votre mail à aps.85@orange.fr



LES ATELIERS DE PAQUERETTE

Sylvie Colin vous invite le mercredi 11 mai à partir de 14h à la porte ouverte.

Chaque semaine Sylvie vous proposera un atelier qui débutera par un conte raconté par Pâquerette selon le thème du jour, puis suivra une activité manuelle. Sylvie fera découvrir aux enfants la science de la permaculture, de la biodiversité, de la faune, de la flore et les techniques du « savoir faire ensemble ».



Les ateliers de Pâquerette

SYLVIE COLIN

Je vous invite le mercredi 11 mai à partir de 14 h à la porte ouverte au lieu dit " la Bernerie" Les Landes Genusson pour une présentation de Pâquerette la marionnette permacultrice et conteuse. pensez à réserver sur ma page facebook, par mail ou téléphone.

07.80.03.13.92

lesateliersdepaquerette@gmail.com

<https://www.facebook.com/85130ateliers>

ATTENTION AUX DEJECTIONS CANINES

Certains maîtres laissent faire leur chien comme bon leur semble en minant les rues et espaces verts de nombreuses crottes. Les **déjections canines** sont insalubres et peuvent également être dangereuses pour les piétons qui risquent de glisser sur l'une d'elles.

Propriétaires de chien, respectez la propreté de nos rues. Ramassez les déjections de votre animal et évitez de le laisser uriner contre les murs.



**LES CROTTEES
C'EST DANS LE SAC**



FORUM DU BIEN-VIEILLIR LE 26 AVRIL

En partenariat avec le Département de la Vendée, le Pays de Mortagne organise un forum du bien vieillir le mardi 26 avril 2022, de 13h30 à 18h à la salle des Noues de la Verrie.

Cet après-midi convivial réunira différents acteurs du territoire pour informer et conseiller les seniors et leurs familles sur ce qui existe sur le Pays de Mortagne pour leur vie quotidienne : le maintien à domicile, l'adaptation du logement, la mobilité, les activités culturelles et de loisirs...

Au programme :

Exposition : « Vivre en Vendée le reste de son âge ».

- ▶ 13h45 : accueil des élus
- ▶ 14h : Une conférence sur « le bonheur de vieillir » animée par Agnès GONTIER, psychologue
- ▶ 15h15 - 17h30 : Des tables rondes et échanges avec des professionnels :
 - o Comment s'informer, être actif, être soutenu ?
 - o Comment adapter son logement ?
 - o Comment se protéger pour l'avenir ? (procurations, mesures de protection)
- ▶ 15h-18h : des stands d'informations, de prévention et de réponses locales (activités culturelles et de loisirs, services de soutien à domicile, services publics, associations d'entraide, initiation au vélo électrique et aux activités de bien-être, etc.)



LE COMITE DES FÊTES

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le vendredi 4 mars. Elle a permis de faire le bilan de l'année 2021. Malheureusement, en raison du COVID, la fête de la musique n'a pas pu avoir lieu et Noël en manège a dû être écourté. Le comité des fêtes a tout de même pu participer à Bouge ton Bocage et organiser une marche pour le Téléthon. L'année 2021 a également été marquée par la construction de 5 chalets par des bénévoles. Ces chalets serviront à Noël en manège et ils seront également disponibles à la location pour les particuliers et les associations.

Il a été rappelé que le but du comité des fêtes est de louer du matériel et de faire du lien entre les landais à travers l'organisation de manifestations festives.

L'année 2022 est signe de redémarrage au niveau des manifestations. Effectivement, la fête de la musique aura lieu cette année le 25 juin et promet d'être festive.

Cette nouvelle année marque également l'entrée de nouveaux membres au sein de l'association : Sidonie Durandet, Benoît Gaborieau, Maxime Gourraud, Benoît Jeannière, Anne Mandin, Marion Vercruysse et Christophe Vercruysse. L'élection du bureau a révélé quelques changements, avec notamment une tri-présidence avec Claude Gourraud, Justine Pied et Maëva Robert. Bertrand Barré reste trésorier et Benoît Gaborieau devient vice-trésorier, Marion Vercruysse prend le poste de secrétaire.

Le comité des fêtes a hâte de vous retrouver en 2022 !



L'ECOLE DE SPORT LANDAISE

L'association Ecole de Sport Landaise a longtemps été rattachée à l'Association Amicale Sportive Landaise Volley-Ball, elle prend aujourd'hui son indépendance et son envol avec la création de ses propres statuts.

Nous vous invitons à notre Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 26 Avril 2022 qui se tiendra à 20h Salle INDIGO du complexe sportif des Landes Genusson.

Cette rencontre nous permettra de vous présenter les membres entrants au Conseil d'Administration ainsi qu'un retour animé de nos activités.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail : ecoledesportlandaise@gmail.com.





L'école de musique ZIK'USSON présente :

Le 24/04/2022 : VIDE-GRENIER MUSICAL

C'est reparti pour ce rendez-vous que les amateurs de musique ne vont pas rater. Après le succès des éditions précédentes, et une courte pause (2 ans quand même !!!), l'Association ZIK'USSON, école de musique des Landes, renouvelle son vide-grenier musical le dimanche 24 avril 2022 à la Godelinière.

Le temps d'une journée, les mélomanes vont pouvoir chiner grâce à ce vide-grenier entièrement dédié à leur passion. Ce sera l'occasion de vendre ou d'acheter du matériel, des instruments ou même des disques et des magazines ...

Les équipements de l'école seront aussi installés pour pouvoir tester les instruments mis en vente.

L'évènement est gratuit pour les visiteurs, mais comptez 4€ le mètre pour une réservation de stand.

Vous avez également la possibilité de nous confier du matériel à vendre sous la forme de dépôt vente.

Buvette et restauration sont prévues

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Renseignements : ecole.musique.landes.genusson@gmail.com

DIMANCHE 24 AVRIL 2022

9h-18h

4^{ème} édition

VIDE GRENIER MUSICAL

Matériel à disposition pour tester les instruments

VENTE / DEPOT VENTE

- Instruments, amplis, effets
- Partitions, revues
- Matériel hifi, sonorisation, éclairage
- CDs, vinyls
- Jouets musicaux
- Divers ...

4€/m
(ou possibilité dépôt vente)

RESTAURATION SUR PLACE
BUVETTE

Salle de la LOGE - LA GODELINIERE
85130 LES LANDES GENUSSON
Renseignements et inscriptions:
ecole.musique.landes.genusson@gmail.com
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Ne pas jeter sur la voie publique



le mois|dernier ▶

#10marsjelis : un « quart d'heure de lecture » national le 10 mars !

Pour sensibiliser tous les français à l'importance de la lecture et manifester ensemble notre attachement au livre, le CNL (Centre national du livre) en collaboration avec l'Education nationale a lancé un «**quart d'heure de lecture**» simultanément dans toute la France le Jeudi 10 mars dernier à 10H00.

Ce jour-là, la population française était donc invitée, quand elle le pouvait à s'interrompre pour lire quelques pages d'un livre de son choix pendant 15 minutes.

La Bibliothèque des Landes-Genusson et l'Ecole primaire St Raphaël ont participé à cet évènement inédit.

A l'école,

Tous les élèves de l'école Saint Raphaël ont participé, en collaboration avec la bibliothèque « Mille et une pages », à l'action **#10marsjelis**, un quart d'heure de lecture nationale pour 10 classes, le 10 mars à 10 heures ! Les CM1 et CM2 sont venus lire des histoires aux maternelles. Malgré l'absence de deux enseignantes, nous avons réussi à maintenir ce temps fort pour les cycles 2 qui ont vécu ce quart d'heure de lecture en plein air.

Il est important de lire pour ouvrir notre imagination et apprendre des mots nouveaux, pour renforcer la mémoire et surtout pour détendre notre esprit. Nous sommes prêts à recommencer plus souvent.

A la bibliothèque,

Ce sont une quinzaine de personnes qui se sont retrouvées pour prendre un livre, une revue ou un document et lire pendant 15 minutes. Ce moment de plaisir, d'échange et de partage a été apprécié de toutes et tous.

A tout âge, la lecture est une pratique bénéfique et salutaire !!!

A bientôt dans notre bibliothèque...





MARDI GRAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Mardi gras t'en va pas on mangera des crêpes
Mardi gras t'en va pas.....

Au restaurant scolaire, pour mardi gras nous nous sommes régalés avec les beignets et les bottereaux de Marie Claire. Nous en profitons pour dire un grand Merci à toute l'équipe de restauration de l'EHPAD pour les délicieux repas du midi.

Merci aux employées et aux bénévoles du restaurant scolaire qui encadrent le temps de midi et qui ont joué le jeu du déguisement pour le grand bonheur des enfants.



PASSEPORT DU CIVISME ET LES ELECTIONS

Dans le cadre du passeport du civisme, les classes de CM1 et CM2 de l'école Saint Raphaël a été reçue mardi 15 mars 2022 à la mairie en présence de Mr le maire Guy Girard pour présenter la commune et évoquer les élections présidentielles. Au cours de cet événement 4 conseillers municipaux étaient présents, à savoir : Emilie Pifteau, Elisabeth Galais, Jacky Herlin et Philippe Vinet. Les enfants étaient sous la direction de Mme Séverine Fortin ainsi que leurs institutrices respectives.

Philippe Vinet a fait visiter la mairie aux élèves. Mr le maire a présenté la commune.

Par la suite, Philippe Vinet a exposé le déroulement des élections présidentielles en mettant en avant les divers candidats. Ce moment s'est prolongé par la présentation des différents symboles et des présidents de la 5^{ème} République. Sous la responsabilité d'Emilie Pifteau, Elisabeth Galais ainsi que Jacky Herlin, les enfants ont participé à l'élection de leurs médiateurs, chaque classe en compte deux (Garçon / fille). Cette activité avait pour but de simuler une élection démocratique, afin de permettre aux enfants de comprendre le déroulement d'un vote démocratique. Une carte d'électeur était fournie à chaque votant.

La journée s'est terminée par le dépouillement des votes.

Les élus sont :

CM1: Eglantine Douillard

Gabriel Dahi

CM2 : Candéla Mandin

Louis Sourisseau

Cette journée très riche, a constitué un réel moment d'échange avec les jeunes. La réalisation de ces activités est essentielle afin de montrer aux plus jeunes comment fonctionne notre République ainsi que l'importance du vote.





PREVENTION INFLUENZA AVIAIRE

La presse s'en fait tous les jours l'écho : la filière des éleveurs de volaille connaît actuellement une crise sans précédent avec la propagation très rapide de l'épidémie de grippe aviaire. Cela concerne désormais des centaines d'élevage - si ce n'est la totalité des élevages en Vendée - et in extenso cette crise affecte déjà également de nombreux autres secteurs. Nous sommes individuellement tous concernés ! Soyons donc solidaires en respectant les consignes qui sont préconisées !

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)* Protégez vos élevages et basses-cours



Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :

Confinement des volailles et des oiseaux ou mise en place de filets de protection
 Surveillance quotidienne des animaux

- Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir) ;
- Aucune volaille (palmipède et gallinacée) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien ;
- Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille ;
- Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé ;
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.



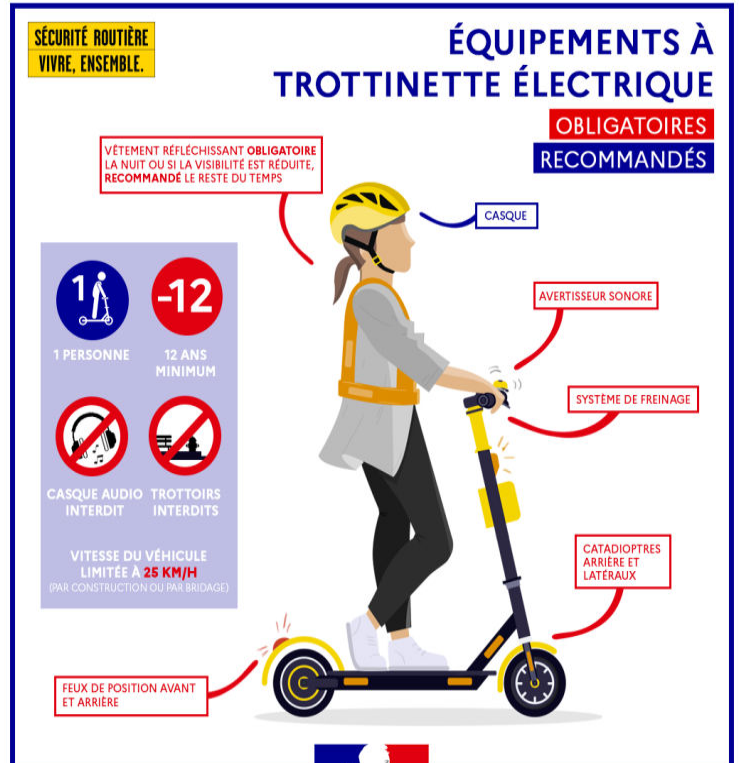
Si une mortalité anormale est constatée, contactez rapidement votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations (dpp-spa@vendee.gouv.fr).

Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales. Cette infraction est passible d'une amende de 750 euros.

* L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une maladie animale infectieuse et virale particulièrement contagieuse qui n'affecte que les oiseaux, la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

PREVENTION SECURITE ROUTIERE

Avec les beaux jours, nombreux sont ceux qui utilisent le vélo ou la trottinette pour aller au travail ou prendre l'air. Voici un rappel des équipements obligatoires lorsqu'on circule avec ces deux-roues.





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, BRETIN, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU, POUPLAIN ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLÉ, JP ROY, O ROY, VINET.

Absent excusé : Mme EMSENS

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 10 mars 2022

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 1 rue du Chemin Vert, cadastré section D n°921 d'une superficie totale de 954m².
- l'immeuble situé au lieudit La Godelinière, cadastré section D n° 1310 d'une superficie totale de 3260m².

MÉDIATHÈQUE – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une médiathèque et d'un accueil commun, le lot n° 1 « Démolition, Désamiantage » a fait l'objet d'une première consultation aux termes de laquelle le marché a été attribué, par le conseil municipal du 4 novembre 2021, à l'entreprise Fabrice TP pour un montant HT de 32 893,75 €.

Les lots 2 à 18 ont fait l'objet d'une deuxième consultation, dont l'avis d'appel public à la concurrence a été publié auprès de Ouest France Vendée les 24/25/26 décembre 2021 et sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des plis fixée au 4 février 2022, à 12h00.

Suite à l'ouverture des plis, il a été relevé une absence d'offre remise pour le lot n° 6 « Charpente métallique, Serrurerie ». Il convient donc de le déclarer sans suite pour motif d'infructuosité.

Suite à l'analyse des offres et conformément au classement, les entreprises ayant déposé les offres les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 2 « Terrassements, VRD » : l'entreprise Fabrice TP pour un montant HT de 69 856,00 € HT,
- Lot n° 7 « Menuiseries extérieures en aluminium laqué » : l'entreprise Serrurerie Luçonaise pour un montant HT de 91 332,70 € HT,
- Lot n° 8 « Etanchéité à l'air » : l'entreprise ADNE Ingénierie pour un montant HT de 1 850,00 € HT,
- Lot n° 10 « Plâtrerie, Isolation » : l'entreprise Soniso pour un montant HT de 101 730,68 € HT,
- Lot n° 11 « Faux plafonds » : l'entreprise Plafisol pour un montant HT de 12 472,83 € HT,
- Lot n° 13 « Revêtements de sols souples » : l'entreprise Frémondrière Décoration pour un montant HT de 24 136,41 € HT,
- Lot n° 14 « Peinture » : l'entreprise Spide Chauveau pour un montant HT de 28 870,31 € HT,
- Lot n° 15 « Ascenseur » : l'entreprise CFA Division de NSA pour un montant HT de 43 500,00 € HT,
- Lot n° 16 « Electricité, Courants forts et faibles » : l'entreprise Fauchet SARL pour un montant HT de 74 966,76 € HT,
- Lot n° 17 « Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires » : l'entreprise Fauchet SARL pour un montant HT de 136 553,30 € HT,
- Lot n° 18 « Aménagements paysagers, Maçonnerie » : l'entreprise Arbora Paysages pour un montant HT de 56 998,35 € HT,

Il est précisé que :

- les lots n° 3 « Gros œuvre » et 12 « Revêtements de sols, Faïences » feront l'objet d'une phase de négociation,
- le lot n° 4 « Charpente bois, Bardages » nécessite un questionnement des candidats sur leur offre,

- les lots n° 5 « Couverture zinc » et 9 « Menuiseries bois » doivent être déclarés sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence (lot n° 5) et pour motif budgétaire (lot n° 9). Une nouvelle procédure de consultation pour leur attribution devra être lancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées, approuve l'attribution dudit marché comme précité, une négociation sur les lots 3 et 12, un questionnement sur le lot 4 et déclare sans suite les lots 5 et 9.

PLACE NAULEAU – ACQUISITION DE PARCELLES DE MONSIEUR ET MADAME MAURICE GOURRAUD AVEC CONTREPARTIE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la place Nauleau, diverses négociations ont été engagées en vue de régulariser le foncier nécessaire aux différents aménagements. En conséquence et afin de créer la connexion routière avec la rue des Mésanges depuis la rue Clémenceau, la Commune sollicite par courrier la cession des parcelles cadastrées section 1677, 1678 et 1680 propriétés de Monsieur et Madame Maurice GOURRAUD pour une surface globale arpentée de 305 m².

Les termes de l'engagement :

- Cession à l'euro symbolique l'emprise nécessaire pour la Commune afin de réaliser les aménagements liés au parking Clémenceau et sa connexion avec la rue des Mésanges suivant le relevé topographique ;

- En contrepartie, la Commune s'engage à réaliser à ses frais l'ensemble des raccordements publics et privés nécessaires (électricité, eaux usées, pluvial, télécom). Précision ici faite que l'adduction en eau potable est d'ores et déjà présente sur site.

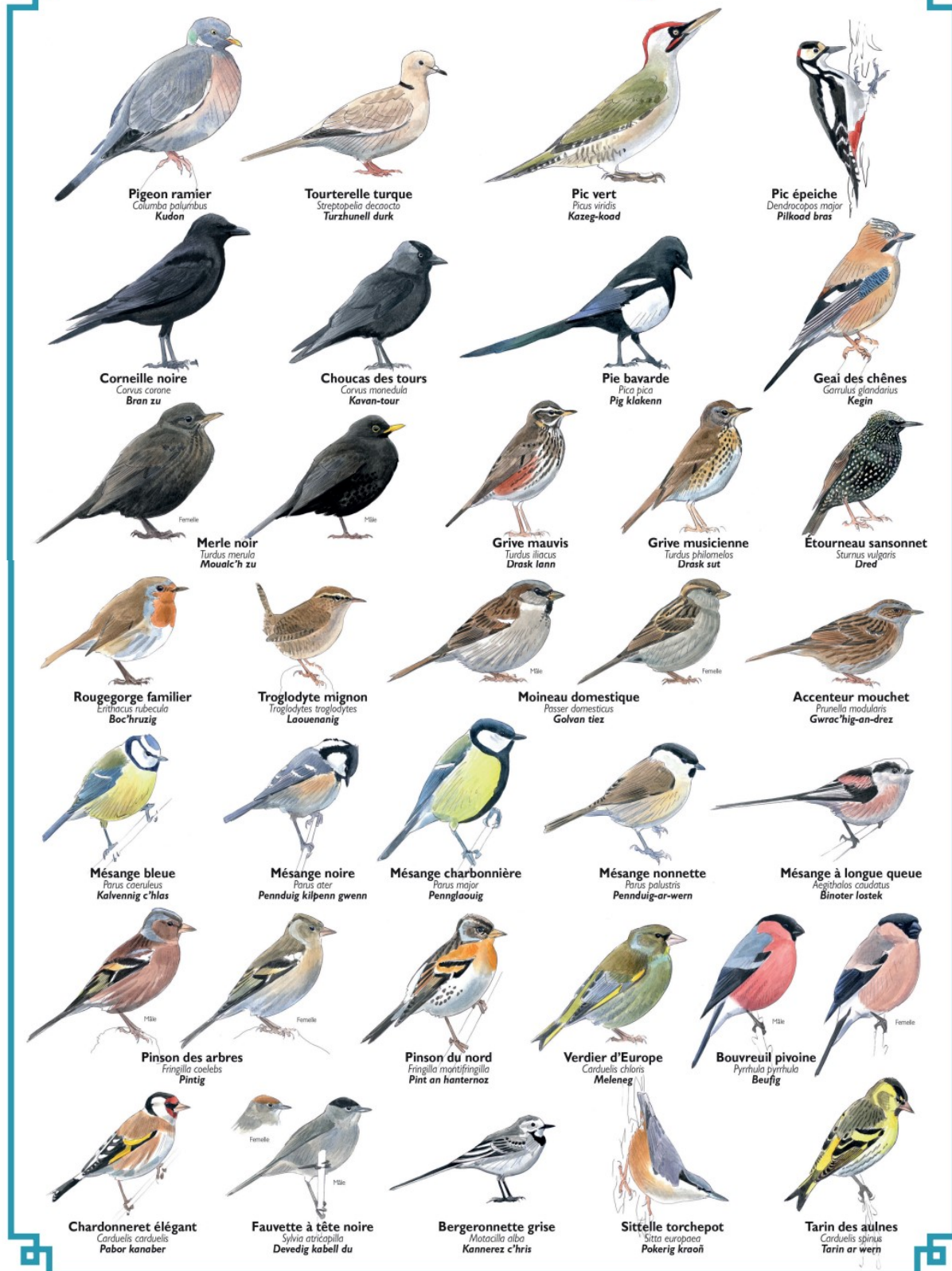
Par courrier signé le 10 janvier 2022, Monsieur et Madame GOURRAUD ont donné leur accord sur ces conditions. Il est précisé que les frais de géomètre et de réitération par acte authentique au rapport de Me LELOUP, Notaire à MORTAGNE SUR SEVRE seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées, approuve ladite acquisition.

Dossier POUPLIN

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'une emprise pour régulariser l'emprise du rond-point de la route de la Boissière avec le propriétaire de la parcelle C n°935. Il est proposé soit d'acquérir la stricte emprise de l'ouvrage soit 300m² soit 3000m² permettant dans le futur de réaliser en complément un aménagement de stationnement d'entrée de bourg (poids lourds, aire de covoiturage etc.). Soumis au vote de l'assemblée et après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, le principe d'acquisition de 3000 m² est adopté à la majorité contre deux abstentions. Une commande sera faite auprès d'un géomètre afin de réaliser la mission de division foncière.

Les oiseaux des jardins



Poster réalisé par les associations Bretagne Vivante-SEPNB et GÉOCA

Illustrations : Sylain Leparoux

Prochaine parution de l'actualité landaise : le 2 mai 2022
 Encartage prévu : le 30 avril 2022
 Merci de déposer vos articles avant : le 11 avril 2022
 Prochain conseil municipal: 5 mai 2022

Ce journal d'informations communales est édité par :
 Mairie des Landes-Genusson
 15 Rue d'Anjou 85130 Les Landes-Genusson
 02 51 91 62 77 - accueil@leslandesgenusson.fr
www.leslandesgenusson.fr